APMF : Agence Portuaire, Maritime et Fluviale

L'APMF est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) instauré par le décret n°2012-391 du 20 mars 2012, qui a été modifié par le décret n°2017-325 du 09 mai 2017, autonome sur le plan administratif, technique et financier, sous la tutelle budgétaire du Ministère chargé du budget, sous la tutelle comptable du Ministère chargé des Finances et sous la tutelle technique du Ministère chargé des Transports.

Elle est l'autorité chargée de mettre en application la Politique Générale de l'Etat dans le sous-secteur.

Elle intervient principalement à la réalisation du Velirano n°11, soit la modernisation de Madagascar, en développant les infrastructures et les services de transport (point 11.3), et subsidiairement à celle du Velirano n°3 relatif à la lutte contre la corruption, du Velirano n°4 concernant l'éducation et la culture pour tous, ainsi qu'à celle du Velirano n°6 sur l'emploi décent pour tous.

L'APMF s'autofinance par la rémunération des services rendus aux usagers des ports et du transport maritime.

Nos missions

- Autorité portuaire civile : régulation, tutelle et contrôle des ports, mise en normes et développement des infrastructures
- Autorité maritime civile : régulation et administration des navires et des gens de mer, assurance des sécurité et sûreté des transports maritimes



- Autorité fluviale civile : régulation et administration des ports et navires fluviaux ainsi que des mariniers, assurance de la sécurité des transports fluviaux

Vision : Vers un secteur maritime et fluvial moderne, pilier du développement économique de Madagascar

Pour réaliser de cette vision, l'APMF s'est définie les quatre (04) axes stratégiques suivants:

- l'amélioration des services et des infrastructures portuaires pour une meilleure compétitivité;
- la promotion des transports maritime et fluvial en faveur des échanges commerciaux;
- la mise en œuvre des règles et normes de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ; et
- la pratique effective de la bonne gouvernance au sein de l'Agence

De part ses missions, ces axes stratégiques sont toujours reflétés dans les domaines d'intervention de l'APMF.

Affaires portuaires



Les dix-sept (17) ports de Madagascar sont classés en port d'intérêt national (PIN) et en port d'intérêt régional (PIR). Deux (02) modes de gestion particuliers sont appliqués aux PIN dont les ports à gestion autonome (PGA) et les ports à concession globale (PCG).

PORTS	PIN	PIR	PGA	PCG
Antalaha	☒			☒
Antsiranana	☒			
Ehoala	☒			☒
Mahajanga	☒			
Maintirano		☒		
Manakara		☒		
Mananjary		☒		
Maroantsetra		☒		
Morombe		☒		
Morondava		☒		
Nosy Be	☒			
Saint Louis		☒		
Sainte Marie		☒		
Taolagnaro		☒		
Toamasina	☒		☒	
Toliara	☒			
Vohémar	☒			☒

Les actions prioritaires de l'APMF dans le sous secteur portuaire sont les suivantes :

- Mettre à niveau les infrastructures portuaires et les établissements de signalisation maritime
- Réhabiliter les infrastructures dégradées
- Mettre aux normes ISPS les ports à vocation internationale de Madagascar
- Conduire à terme les réformes institutionnelles des ports conformément à la Politique de l'Etat
- Faire disposer Madagascar d'un Schéma Directeur National des Ports

Affaires maritimes

Des navires

Concernant les navires, de ses missions, l'APMF se charge de :

- Délivrer les titres des navires dès leurs projets de construction
- Tenir à jour les bases des données des navires circulant dans les eaux territoriales malagasy
- Appliquer les normes de sécurité et de sûreté des navires
- Assurer la coordination des sauvetage et assistance dans la zone SAR de Madagascar en cas d'accident maritime
- Normaliser les chantiers navals



Des gens de mer

- Formation
- Assurer la tutelle des centres de formation maritime
- Contrôler l'application des normes de formation STCW 2010 (Standards de formation, certification et normes de veille)





- Certification
- Délivrer les titres de marin (livrets professionnels de marin, brevets et certificats) conformément aux normes
- Appliquer les exigences de la Convention STCW en matière de délivrance de titres

- Suivi des carrières
- Veiller à l'application de la Convention MLC sur le travail maritime
- Optimiser les bases des données des marins Malagasy

Affaires fluviales

Madagascar ne dispose d'aucune voie de navigation intérieure aménagée pour permettre la navigation d'unités destinées au transport fluvial à grande échelle. La navigation fluviale est actuellement limitée à des unités traditionnelles (pirogues) ainsi qu'à quelques petites unités artisanales que l'on trouve pour l'essentiel sur les fleuves de la côte Ouest (Tsiribihina en aval de Miandrivazo ; Betsiboka en aval de Marovoay ; Sofia).

La seule exception est le canal des Pangalanes qui s'étend sur près de 650 km de longueur entre Mahavelona (Foulpointe) au







Cette voie de transport, qui est naturelle sur l'essentiel de sa longueur, a fait lobjet à la fin des années 1980 et au début des années 1990 d'importants travaux daménagement afin de la rendre navigable à des convois dun tirant d'eau de 1.40 m. Ces travaux, qui ont été réalisés sur plus de 400 km de longueur depuis Toamasina au Nord jusqu'à Mananjary au Sud.

Les actions prioritaires de l'APMF dans le sous secteur fluvial et lac consiste à :

- Favoriser le développement de la navigation fluviale, en particulier auprès des zones enclavées
- Sécuriser la navigation fluviale
- Normaliser le transport fluvial
- Promouvoir lexploitation des lacs





Nos coordonnées régionales

DIRECTIONS REGIONALES		CONTACTS
ANTSIRANANA		032 11 258 99
Ville Basse - BP 109	Analalava	032 11 257 18
	Antalaha	032 03 257 47
	Vohémar	032 11 258 73
SAINTE MARIE		032 11 257 55
	Maroantsetra	032 11 257 24
	Mananara Nord	032 11 258 08
	Soanierana Ivongo	032 11 257 61
	Lokintsy	032 03 257 01
TOAMASINA		032 11 257 80
Ambodimanga- BP 372	Foulpointe	032 03 257 30
	Manangareza	032 11 258 74
	Brickaville	034 03 259 10
	Mahanoro	032 11 258 11
	Mananjary	032 03 257 76
	Manakara	032 11 257 35
	Farafangana	032 11 257 33
TAOLAGNARO		032 11 257 63
TOLIARA		032 11 257 90
	Morombe	032 03 257 79
MORONDAVA		032 11 258 84
	Maintirano	032 11 258 49
	Besalampy	032 11 258 09
	Belo sur Tsiribihina	032 03 257 09
	Belo sur Mer	032 11 258 94
	Miandrivazo	032 11 258 23
MAHAJANGA		032 11 257 44
Boulevard point carré - BP 36	Antsohihy	032 11 257 62
	Marovoay	032 11 257 92
NOSY BE		032 11 257 06
	Cratère Nosy Be	032 11 257 23
	Ankify	032 11 258 13

En cas de nécessité dassistance, de recherche ou de sauvetage, contactez le numéro vert ***551*** ou le numéro ***032 11 258 96***



Siège APMF Madagascar

Immeuble APMF
Route des Hydrocarbures Alarobia Antananarivo
BP: 581
Mobiles : 032 11 257 29
032 11 257 91
032 11 257 18 (Gens de mer)
E-mail: apmf@apmf.mg
Site web: www.apmf.mg

APMF

Agence Portuaire, Maritime et Fluviale

VERS UN SECTEUR MARITIME ET FLUVIAL MODERNE, PILIER DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE MADAGASCAR

APMF: Autorité de régulation, de normalisation et de promotion du sous-secteur portuaire, *maritime et fluvial à Madagascar*

Avril 2023